

Toulouse, le mercredi 8 avril 2020

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## COVID-19 : LES FÊTES PASCALES ARRIVENT MAIS LE CONFINEMENT À DEMEURE CONTINUE.

Les fêtes pascales commencent. Et pourtant, le confinement doit se poursuivre. Nous devons tous continuer de respecter les consignes de lutte contre la propagation du virus.

Pour célébrer ces fêtes et respecter les mesures de confinement et les gestes barrières, il convient de lire les rappels et conseils ci-après qui s'appliquent **pour l'ensemble des fêtes religieuses du mois d'avril**.

Rapprochez-vous de vos lieux de culte pour savoir comment suivre les célébrations à distance.

Parce que les repas de fête sont habituellement des moments importants, il vous est rappelé que les réunions de famille en dehors des membres présents du foyer ne sont pas permises.

=> Pour préparer ce repas, vous pourrez vous rendre dans les boutiques alimentaires spécialisées. Mais toujours munis de votre attestation !

Attention, une trop forte affluence dans les centres commerciaux a été constatée le week-end dernier.

Rappelons que respecter le confinement c'est aussi changer ses habitudes.

=> Anticipez ce week-end et privilégiez les courses en semaine lorsque cela est possible.

La chasse aux œufs est possible, mais uniquement dans son jardin **privatif**!

L'activité physique d'après repas est autorisée mais toujours en respectant la règle des quatre 1 :

- 1 km autour du domicile;
- 1 seule personnes;
- 1 heure maximum;
- 1 mètre de distance avec les autres personnes.

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, rappelle également que les vacances scolaires pour la zone C n'autorisent pas nos concitoyens à se déplacer sur le territoire national. Les mesures de confinement au domicile choisi se poursuivent, y compris pendant les vacances scolaires, et les déplacements vers une résidence de vacances sont interdits.

« Les fêtes pascales étaient habituellement l'occasion de se retrouver et je mesure l'importance de l'effort qui est demandé. Le virus circule activement en Haute-Garonne. La seule protection contre sa dissémination est le respect des règles de confinement. **Restons mobilisés et restons confinés!** ».

Retrouvez ces conseils en vidéo ici : <a href="https://www.facebook.com/prefetOccitanie/videos/1058949924492422/">https://www.facebook.com/prefetOccitanie/videos/1058949924492422/</a> Retrouvez toutes les informations ici : <a href="https://www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19">www.haute-garonne.gouv.fr/COVID19</a>

## **CONTACTS PRESSE**

Marie LATREILLE DE FOZIERES Tél : 05 34 45 36 17 / 06 45 89 72 16 Delphine AMILHAU Tél: 05 34 45 38 31 / 07 85 02 55 71 Jennifer RIEU Tél : 05 34 45 34 77 / 06 08 46 28 31

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr